

## CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIERS

Séance ordinaire du jeudi 14 février 2008, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. Thierry Egli, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Thierry Egli, président, ouvre cette séance du 14 février 2008, soirée de Saint-Valentin. Une pensée à tous les amoureux. C'est peut-être aussi valable pour les amoureux de la politique. Des salutations sont adressées à tous les membres. Il salue M. Stéphane Boillat, maire, ainsi que les membres du Conseil municipal. Il est constaté l'absence de M. Thierry Spring, excusé. Des salutations sont également présentées aux représentants de la presse.

M. Thierry Egli, président, demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour.

Il n'y a pas de modifications à l'ordre du jour.

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2007
3. Communications du président et du maire
4. Programme de législature – information
5. Règlement relatif à l'octroi d'un montant de Fr. 70'000.- à la vie sportive, associative et culturelle de Saint-Imier – décision
6. Nomination d'un membre au sein de la commission économie et tourisme en remplacement de Mme Christelle Indermaur Richard, démissionnaire
7. Rapport final de la commission d'étude pour le traitement de la motion demandant "la création d'une commission spéciale pour la vérification des dossiers de naturalisation et leurs préavis au Conseil municipal" – décision
8. Motions et interpellations
9. Réponses aux motions et interpellations
10. Petites questions
11. Réponses aux petites questions
12. Divers et imprévu

### 1. Appel

Sont présents : M. Walter Von Kaenel (Rad.), M. John Buchs (Rad.), M. Christian Schluemp (Rad.), M. Eric Achermann (Rad.), M. Vincent Brahier (Rad.), M. Cornelio Fontana (Rad.), M. Eric Schweingruber (Rad.), M. Daniel Müller (Rad.), M. Frédéric Bürki (Rad.), Mme Joëlle Häller (Rad.), Mme Talika Gerber (Rad.), M. Patrick Linder (Soc.), M. Vincent Scheidegger (Soc.), Mme Christiane Baur Widmer (Soc.), M. Johan Wermeille (Soc.), M. Clément Strahm (Soc.), M. Vital Carnal (Soc.), M. Patrick Tanner (AJU), M. Thierry Egli (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), Mme Mélanie Erard (AJU), Mme Henriette Zilhmann (AJU), Mme Katia Ermel (AJU), M. Jean-Marie Boillat (AJU) et M. Pierre-Yves Baumann (FC).

Sont excusés : M. Yves Houriet (Rad.), M. Roland Amstutz (Rad.), Mme Danièle Kiener (Soc.), M. François Nyfeler (Soc.), M. Jean Pascal Lüthi (Soc.), M. Jacques Vuitel (AJU).

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2007

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## 3. Communications du président et du maire

M. Thierry Egli, président : "Pour renouer avec une tradition, permettez-moi de vous adresser quelques mots. Certes, dans ce genre d'exercice, tout a été dit et je renoncerai à vous faire part des mille et une considérations dont nous allons peupler nos séances durant cette année. Il est des honneurs délicats. Néanmoins, j'affronte le cœur léger la charge que vous m'avez confiée. Permettez-moi seulement de vous lire, en guise de discours, un extrait d'un petit texte de M. Werner Renfer intitulé "C'est beau le Jura". Ce texte est tiré des chroniques que l'auteur écrivait dans sa tribune du journal "Le Jura bernois" de 1925 à 1936. Pourquoi ce texte? Parce que les écrits des Renfer et autres Cuttat ont peuplé ma jeunesse et que c'est grâce à eux que j'aime ce petit pays et que je suis à son service et assis ici actuellement. Rassurez-vous, ça dure uniquement 2 minutes 30.

"On dirait que la petite terre où l'on vit, où l'on est né, a des sourires particuliers pour ceux qui savent la regarder et qui l'aiment. Il y en a qui vivent toujours comme s'ils étaient dans la lune. Ils ont des soucis, ils ne regardent les choses qu'à travers les soucis. Ils sont attentifs à leur petite personne, et ils ne trouvent rien d'intéressant à ce qui ne la concerne pas immédiatement. Mais prenez un de ces hommes qui sait regarder, parce qu'il sent et aime la terre qu'il foule avec toute sa joie simple et toute sa franchise. C'est un plaisir de se promener en sa compagnie. Il découvre à chaque pas des beautés qui vous resteraient cachées sans lui. Il semble avoir des communications spéciales avec la nature. Et la nature, de son côté, semble plus docile à ses appels. Il vous explique le sentier, vous rend attentif à ce sous-bois, vous conduit au bord d'un ravin pittoresque, vous fait comprendre la vue sur la vallée. Si vous vous étiez promené à cette heure-là de la journée sans lui, vous n'auriez pas trouvé tant de sourires sur les choses. Vous n'auriez pas remarqué comme la petite ville est bien exposée au soleil, parce qu'elle sait que l'hiver est long et qu'il ne faut rien perdre des chauds rayons du jour, comme la vallée est pleine d'ombres et de rayons qui jouent même sur les feuillages morts, sur les champs déserts, sur les bois dépouillés, comme les maisons sont blanches, sous leurs toits rouges, à l'heure du crépuscule d'automne, comme l'atmosphère semble douce le long de la rivière, et l'air léger sur la route. Parce que cet ami est là, qu'il vit tous les plus petits moments de sa terre et qu'il le dit tout simplement, vous voyez les choses venir à vous avec un visage tout neuf et bien plus beau que celui que vous connaissiez. Chaque fois que j'ai entendu un de ces hommes capables d'aimer la nature, dire, au cours d'une excursion, par exemple, devant nos paysages montagnards: "Ah ! il a tout de même un charme particulier, notre Jura. Il est tout de même beau, notre vallon !" j'ai eu cette impression que le Jura, que notre vallon, se parait de sourires inconnus, de trésors insoupçonnés. L'enthousiasme, la compréhension, l'attention rendaient aux paysages leur intimité et leur caractère vrai."

Pour revenir plus directement aux problèmes qui nous préoccupent, permettez-moi de vous faire la lecture d'un extrait de la lettre reçue par notre conseil suite à nos dons de fin d'année. D'une part, les Cartons du cœur : "Vous nous avez versé dernièrement la magnifique et généreuse somme de Fr. 1'000.-. Nous vous remercions vivement et chaleureusement pour ce versement. Vous nous permettez ainsi de continuer notre action de proximité en faveur des plus démunis. Par une aide ponctuelle de denrées et produits de soins indispensables, adaptée à chaque cas, nous apportons le nécessaire ou même un petit plus à ceux qui se trouvent dans une situation difficile, qui sont momentanément dans le besoin. Les Cartons du Coeur du Jura bernois ont commencé leur activité en 1993 et sont toujours, voire plus que jamais, d'actualité. La totalité des dons que nous recevons va à l'achat de marchandises, les bénévoles assumant eux-mêmes les frais généraux."

D'autre part, la société "Les Pléiades, société d'astronomie de Saint-Imier" nous adresse ses plus sincères remerciements pour le don de notre conseil en faveur de l'observatoire. Le samedi 26 janvier 2008, j'ai assisté à l'assemblée générale du Corps de musique de Saint-Imier. J'ai pu constater les efforts de tous ces bénévoles, travaillant pour leur passion, la musique. Je salue particulièrement l'effort financier de cette société pour les cours de musique dispensés aux jeunes. Effort qui n'est pas vain puisqu'il permet d'assurer la relève de la société et, croyez-moi, ils sont sur le bon chemin, j'ai pu le constater. Que ses responsables en soient ici remerciés. Le vendredi 8 février 2008, ce fut le tour de l'association des pêcheurs des districts de Courtelary, Moutier, La Neuveville et Romands de Bienne. J'ai pu prendre la mesure des problèmes du milieu halieutique. Je ne suis pas encore un expert de la taille minimale de capture, variable suivant les cours d'eau, ni de la pression de la pêche sur le milieu, ni des capacités de reproduction, ni de la dose mensuelle de PCB admise par l'OMS. J'ai compris néanmoins que si le taux était comparable à celui mesuré en aval de Soyhières, nous ne pourrions manger que 200g de truite tous les 2 mois."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je n'ai pas prévu de communications particulières. Je préciserai juste, puisque vous avez évoqué M. Werner Renfer, qu'il y a actuellement au niveau du Conseil du Jura bernois un projet important qui vise à remettre au goût du jour et à publier l'œuvre absolument remarquable de cet écrivain de Saint-Imier et dont nous avons fêté les 100 ans de la naissance il y a quelques années"

#### 4. Programme de législature – information

Le Programme de législature établi par le Conseil municipal a été adressé en décembre 2007 aux conseillers de ville. Conformément à l'art. 44 al. 2 du Règlement d'organisation, le Conseil de ville prend connaissance du programme de législature et peut s'exprimer à son sujet.

M. Thierry Egli, président : "Je vous rappelle que l'article 44 de notre règlement d'organisation précise : "Le Conseil de ville prend connaissance en s'exprimant :  
a) au début d'une législature, des objectifs du Conseil municipal pour les quatre ans à venir."

Je vous fais la proposition suivante sur la manière de procéder sur ce point : en vertu de l'article précité, vous pouvez vous exprimer individuellement ou au nom de votre fraction."

#### *Ouverture de la discussion :*

M. Jean Luc Berberat, AJU : "J'aimerais rappeler effectivement que l'article 44 alinéa 2 du règlement d'organisation de la commune est important, mais il réduit notablement nos compétences en la matière. Soucieux de respecter un des principes fondamentaux d'une démocratie qui est la stricte séparation des pouvoirs, accordant notre confiance aux membres du Conseil municipal et compte tenu du peu de compétences qui nous est octroyé en la matière, nous avons estimé lorsque la fraction radicale nous a contactés fin décembre qu'il était superfétatoire de convoquer les membres du Conseil de ville, du Conseil municipal, le vice- chancelier et les représentants de la presse pour une assemblée extraordinaire portant uniquement sur cet objet. Je reste dubitatif quant au bien-fondé de cette séance en ce jour de la Saint-Valentin et espère que la fraction à l'origine de cette initiative saura me prouver le contraire. Car en ce qui nous concerne, nous nous bornerons à cette déclaration : La fraction alliance jurassienne a pris connaissance avec intérêt du programme de législature 2007-2010 et remercie les membres du Conseil municipal pour le sérieux de leurs réflexions. L'exécutif s'est fixé des objectifs et nous les félicitons. Les idées émises sont intéressantes, certaines nous séduisent, notamment dans le domaine de l'énergie, et nous les encourageons à poursuivre leurs travaux pour atteindre leurs buts. Mais un programme de législature reste un catalogue d'intentions et nous savons que tout

ce qu'il contient ne sera pas réalisé. C'est au moment où des projets plus concrets seront proposés au Conseil de ville, aux commissions permanentes, que la fraction alliance jurassienne se prononcera, avec à ce moment-là de réelles compétences décisionnelles, une tangible efficacité, de palpables possibilités de donner des impulsions ou les coups de frein que nous jugerons nécessaires. Aujourd'hui il est à nos yeux prématuré d'allonger la discussion. Mais nous sommes curieux et impatients d'entendre les autres fractions s'exprimer."

M. Patrick Linder, Soc : "Le programme de législature présente les grandes orientations politiques et stratégiques à conduire par le Conseil municipal pendant le mandat qui lui est confié. Etabli par le Conseil municipal lui-même, ce document réunit les projets importants politiquement et financièrement qui devraient dans la mesure du possible être réalisés dans les 4 ans. Fruit d'un consensus politique, puisqu'il est signé par des conseillers de différents partis qui siègent au Conseil municipal, il ne constitue toutefois pas un guide contraignant. Nous pouvons dire pour rejoindre ce que vient de dire M. Jean Luc Berberat, AJU, qu'il s'agit des vœux pieux du Conseil municipal. C'est aussi dire par là que tous les projets présentés ne seront peut-être pas tous réalisés. Au sujet du programme de législature, le Conseil de ville prend connaissance et peut s'exprimer à son sujet et c'est ce que les partis politiques sont appelés à faire ce soir. Le Conseil de ville n'est donc pas habilité à modifier ce document. Il le reçoit pour être informé des orientations du Conseil municipal. Pourtant, le Conseil de ville dispose d'outils pour agir sur ces dossiers ou en proposer d'autres, par le biais d'une motion ou interpellation, le Conseil de ville peut y participer et pour les plus soucieux il garde son mot à dire. D'autre part, le programme de l'exécutif n'est pas exhaustif, de nombreux petits dossiers menés par le Conseil municipal n'y figurent pas. Certains projets institués par des motions n'y figurent pas non plus. Des idées proposées par le Conseil de ville ou les partis politiques n'y figurent pas. Ce document ne peut pas contenir toutes les activités d'une commune comme la nôtre. Après l'avoir étudié avec attention, la fraction socialiste a, en tenant compte de ce que je viens de vous faire part, choisi de ne pas commenter en détail ce programme. Elle a également estimé inutile de chercher à compléter ce programme par d'autres suggestions, des suggestions qui ont d'ailleurs déjà été faites dans le cadre de cette assemblée. Aussi en conclusion, la fraction socialiste tient à remercier le Conseil municipal pour son programme de législature tout en étant consciente qu'il est possible que tous les objets ne seront pas réalisés. Elle félicite l'exécutif pour les bonnes orientations générales qui sont données à la commune et à son développement. Finalement la fraction socialiste tient à réitérer sa confiance dans les autorisés exécutives qui font de leur mieux pour fournir un travail de qualité."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Nous venons de prendre connaissance des déclarations des fractions alliance jurassienne et socialiste. Et je dois dire que nous avons une autre approche et une autre vision du motif de la séance de ce soir. Nous avons aussi lu attentivement le programme. Nous sommes aussi satisfaits bien sûr, mais nous avons surtout retenu la conclusion du Conseil municipal. Dans sa conclusion l'exécutif dit "c'est volontiers qu'il accueillera les observations du Conseil de ville, ses critiques ou ses suggestions". Si j'admets qu'un Conseil municipal qui fait une telle conclusion ouvre la voie à une discussion, c'est une invitation à dialoguer, sinon il ne fallait pas mettre cette conclusion. En ouvrant la porte, nous avons pensé que le Conseil municipal, qui avait fait son étude, pensait que nous aussi étions en droit d'avoir des questions et suggestions, et pas des réclamations ou autres, et qu'on pouvait demander une séance pour dialoguer et échanger nos idées. C'est dans ce but que nous l'avons demandé et par conséquent nous sommes un peu surpris de la prise de position des deux autres groupes. Alors, le groupe radical a pris connaissance avec un vif intérêt du programme de législature 2007-2010. Le document élaboré par le Conseil municipal est intéressant, ambitieux et de bon aloi, aussi nous tenons à adresser nos remerciements à l'exécutif local pour son travail. Le Conseil municipal écrit dans ses conclusions que c'est volontiers qu'il accueillera les observations du Conseil de ville, ses critiques ou ses suggestions. Il ajoute d'autre part que d'autres projets peuvent également s'inscrire dans les cinq objectifs fixés pour cette fin de

législature. Tenant compte de cette invitation au dialogue, le parti radical a fait une réflexion générale et vous fera part de ses propositions ou suggestions à l'examen du programme de législature. Un premier constat, le programme de législature ne mentionne ni le sport, ni la culture. Saint-Imier est cependant un centre régional culturel important. Nous demandons donc que la culture soit prise en considération dans le programme de législature et que la mise en valeur et le développement de nos offres culturelles soient largement vulgarisés, sur le plan régional et intercantonal. Nous constatons également que la réorganisation de la police locale, en vue de sa cantonalisation en 2010, ne figure pas dans le programme de législature, alors que la sécurité est une des préoccupations majeures de la population. Finalement nous souhaiterions, je dis bien nous souhaiterions, ce n'est pas une obligation, qu'un projet fédérateur soit choisi afin que tous les citoyens de notre cité puissent y mettre leurs forces, leurs ambitions et aussi une part de rêve. Quelque chose de visible qui soit au sur un projet et puissent le réaliser. Nous sommes bien entendu ouverts à toute proposition et souhaitons que la discussion qui va suivre se déroule de manière constructive afin que, tous ensemble, nous puissions encore faire progresser la qualité de vie dans notre cité. En conclusion qu'on passe en revue le programme de législature."

M. Patrick Linder, Soc. : "Juste pour répondre aux propos de M. Cornelio Fontana, Rad., pour ma part je comprends tout à fait ce que vous défendez. Ce n'est pas du tout dans une optique comme celle là que nous avons fait notre réflexion. En fraction nous sommes arrivés à la constatation que j'ai présentée en exorde. Mais votre point de vue est tout à fait accepté et compris."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "En réponse aussi à la fraction radicale, qui se dit surprise par notre prise de position. Nous avons toujours été clairs dans les discussions. Au départ nous étions opposés à cette séance. Nous sommes tout à fait d'accord à ce qu'on discute, mais nous ne nous immiscerons pas dans ces discussions."

M. Thierry Egli, président, passe le programme de législature en revue page par page.

M. Daniel Müller, Rad. : "Rubrique : qualité de vie, écoles primaire et secondaire. Nous aurions trois questions sur le sujet :

1. Que représente concrètement pour les élèves, les parents et le corps enseignant, la mise en œuvre de l'Ordonnance régissant les mesures particulières au jardin d'enfants et à l'école obligatoire ? L'ordonnance vise à légaliser les formes d'enseignements intégratives et à les développer, de quoi s'agit-il exactement ?
2. L'offre d'école à journée continue a, à notre connaissance, pas encore fait l'objet d'une décision officielle contraignante pour les communes. Selon les renseignements obtenus, la loi sur l'école obligatoire (LEO) sera modifiée en 2012 pour y introduire la journée continue. Aussi, nous proposons qu'une enquête qui définisse la clause du besoin soit menée auprès des milieux concernés, en particulier chez les parents des élèves, ceci afin d'évaluer les besoins en infrastructure (cantine, salles polyvalentes, etc.) ?
3. En ce qui concerne la mise sur pied d'un service d'infirmière scolaire, nous souhaitons obtenir des renseignements supplémentaires sur la fonction et les tâches de l'infirmier ou l'infirmière scolaire ? Avec un hôpital à cinq minutes des écoles, ce poste est-il indispensable ?"

Mme Nicole Leblois, cheffe du département des écoles : "Concernant votre première question relative à l'Ordonnance régissant les mesures pédagogiques particulières au jardin d'enfants et à l'école obligatoire (OMPP). Le but principal de l'OMPP est d'intégrer les enfants en leur accordant du soutien individuel ou par de l'enseignement spécialisé (orthophonie et psychomotricité), par des classes spéciales et par des leçons de français pour les enfants allophones. A Saint-Imier, toutes ces formes de scolarité intégrative sont déjà offertes aux enfants fréquentant le jardin d'enfant et l'école obligatoire. La nouvelle Ordonnance donnera plus de ressources aux écoles et prévoit également un nombre de leçons spécialement destinées aux enfants à haut potentiel, autrement dit aux enfants

surdoués. Pour la partie francophone du canton, un groupe de travail s'est constitué. Il proposera prochainement un modèle de mise en œuvre de l'Ordonnance aux communes. M. Bertrand Henz, directeur de l'école primaire, a participé aux séances de ce groupe.

En ce qui concerne l'offre d'école à journée continue, contrairement à ce que vous indiquez, la révision partielle de la Loi sur l'école obligatoire a été adoptée par le Grand Conseil le 29 janvier 2008. Cette révision impose l'introduction des horaires blocs et de l'école à journée continue. Horaire bloc signifie des horaires identiques dans les écoles de la commune, avec au moins 4 leçons par matin. Quant à l'école à journée continue, elle comprend la prise en charge des élèves le matin (avant l'école), à midi et l'après-midi (après l'école), ainsi que les devoirs surveillés. La loi entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2008. Les horaires blocs doivent être introduits le 1<sup>er</sup> août 2009 au plus tard et les communes ont jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2010 au plus tard pour mettre sur pied l'offre d'école à journée continue, pour autant que la demande soit suffisante. Pour les communes qui, comme Saint-Imier, disposent d'une structure accueil, en l'occurrence "Le Griffon", des dispositions d'adaptation sont prévues. En clair, si la demande est suffisante, je rappelle que le taux d'occupation du Griffon dépasse actuellement 100%, donc si la demande est suffisante, nous devons, selon la loi, y répondre au plus tard le 1<sup>er</sup> août 2010. Les ordonnances d'application seront connues ce printemps. Dès leur parution, nous lancerons un questionnaire auprès des parents. En résumé, il est évident que légalement nous ne pouvons pas attendre 2012.

Et pour terminer, le service d'infirmière scolaire :

Comme mentionné dans le Programme de législature, le rôle d'une infirmière serait, brièvement résumé :

- d'être à la disposition des enfants, des parents et des enseignants,
- de se préoccuper de la santé et du bien-être physique et psychique des élèves,
- de travailler en collaboration avec le médecin scolaire, le médiateur, les enseignants et la Plate-Forme Prévention,
- de promouvoir la santé par des actions de prévention ciblée.

Il s'agit d'étudier l'intérêt et la possibilité de mettre sur pied un tel service, l'idée n'est pas, vous l'aurez compris, de concurrencer l'Hôpital du Jura bernois, les rôles de ces deux services étant totalement différents."

M. Eric Schweingruber, Rad. : "Nous avons deux questions et une suggestion concernant le chapitre infrastructures.

1. Les services techniques ont-ils évalué le coût de la mise en place du système d'exploitation et de la facturation dans le cadre de la libéralisation du marché de l'électricité ?
2. La déchetterie fonctionne très bien et sa gestion est d'excellente qualité. Le Conseil municipal a-t-il réfléchi à son extension, voire à la régionaliser ?

Nous suggérons que lors de la viabilisation de nouvelles zones de construction, le Conseil municipal étudie la possibilité de ne pas automatiquement installer toutes les sources d'énergie, ceci en tenant compte du coût et de son utilisation par les clients.

Le Conseil municipal est-il prêt à faire des choix pour ne pas surcharger inutilement le coût des infrastructures de base ?"

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Concernant la première remarque posée, je dois avouer que je me suis posé la question de ce que vous entendiez par "le coût de la mise en place du système d'exploitation et de la facturation". Selon notre partenaire Youtility et puis selon les estimations de l'association des électriciens suisses, les coûts d'administration liés à la libéralisation et ce pour l'ensemble des distributeurs d'électricité devraient subir une augmentation de 15 à 20 %. Cette augmentation envisagée englobera tant la gestion quotidienne du réseau que les adaptations pour respecter les exigences de la Loi sur approvisionnement en électricité (LaPEL) en matière de facturation. Il faut préciser que ces coûts supplémentaires seront inclus dans le RUR, c'est-à-dire la redevance de l'utilisation du réseau, et donc supportés par l'ensemble des consommateurs. Saint-Imier ne sera pas un cas spécial en la matière puisque cette augmentation touchera

indistinctement tous les services publics ou entreprises privées distributeur(trice)s d'électricité.

Maintenant, concernant la déchetterie, elle est installée sur un terrain appartenant aux CFF, ce qui a empêché jusqu'ici toute réflexion sur son extension. Il s'avère que les CFF nous ont récemment contactés pour nous informer qu'ils seraient disposés à vendre ce terrain. Une rencontre a eu lieu avec les CFF le 14 août 2007, nous attendons de leur part une estimation. Les conditions pour une extension, ou une régionalisation, devraient donc bientôt être réunies. Par ailleurs, la commission de l'équipement a réalisé l'automne dernier une analyse des flux de clients et de marchandises arrivant à la déchetterie. Elle a mandaté Arc Jurassien Déchets qui est une société émanant de Cridor pour étudier les améliorations à apporter à la déchetterie. Les résultats de cette étude seront connus au début de l'été et donc le Conseil municipal pourra envisager l'avenir de notre déchetterie.

Enfin, quant à votre suggestion, elle va tout à fait dans le sens des réflexions du service de l'équipement quant à la nécessité ou non d'équiper en gaz des parcelles éloignées ou périphériques. Dans une zone résidentielle équipée par exemple en gaz l'état des réflexions actuelles aurait tendance à rendre l'utilisation du gaz comme source d'énergie obligatoire, comme l'autorise, après vérification, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT)."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "J'ai juste une question complémentaire. Au fond la question que tout le monde se pose. On constate qu'à la réponse reçue, ceci est clair, nous allons nous ramasser une augmentation en raison du coût du transport et non pas à cause du prix de l'électricité. Alors la question : comment se fait-il que le peuple suisse a refusé il y a quelque temps la libéralisation du marché de l'électricité, et qu'elle nous soit imposée aujourd'hui ? Qui l'a décidée ? Pourquoi n'a-t-il pas été tenu compte de l'avis du souverain ? Est-ce qu'on peut nous répondre, même si ce n'est pas du domaine communal."

M. Stéphane Boillat, maire : "Vous vous souvenez que le corps électoral a refusé la loi sur le marché de l'électricité. Mais vous savez aussi qu'il y a des forces tendant à la libéralisation des marchés, dont le marché de l'électricité, qui s'expriment et que ces forces politiques sont majoritaires au parlement fédéral. C'est donc celui-ci qui a adopté une loi sur l'approvisionnement électrique qui impose selon un échéancier établi, la libéralisation du marché, avec d'abord et immédiatement cette année les gros consommateurs et puis, dans un délai de 5 ans, les ménages. Pour que la libéralisation puisse être pratiquée, cela impose un nombre extrêmement complexe et important de mesures et d'échanges de données. Grossièrement expliqué, on doit être capable d'indiquer tous les quarts d'heure consommation de nos clients, et de cette obligation découlent ces frais administratifs. Maintenant, sur le marché de l'électricité, nous sommes actuellement dans une situation où ce n'est pas le marché qui détermine les prix. Ceux-ci sont fixés par des contrats à long terme passés avec les distributeurs, La Goule et les FMB, et ces contrats n'ont jamais pris en compte les prix du marché, mais plutôt des prix jugés suffisants pour assurer l'entretien et le financement des infrastructures. Il faut savoir que selon les prévisions, le prix du marché est supérieur de quelques centimes le kWh, ce qui peut représenter peut-être une hausse de plus d'une dizaine de pourcents par rapports aux contrats qui sont conclus avec les distributeurs. Cela veut dire que, d'un point de vue strictement théorique, le jour où le marché sera ouvert et qu'en principe le prix du marché s'appliquera, vous devrez connaître des augmentations du prix de l'électricité plus importantes que les quelques pourcents de frais administratifs qui sont annoncés. Pour vous donner une idée, les distributeurs estiment qu'ils vont aller par paliers en fonction des prix du marché. Le premier palier fait état d'une augmentation de 10 % pour cet automne. Et les suivants devraient arriver à 20 ou 30 % par rapport au prix actuel. Comme il s'agit du prix du marché, on peut imaginer qu'il diminue et qu'on en bénéficie, mais on peut aussi imaginer au vu de la demande qui est très forte qu'il continue d'y avoir des prix élevés. Nous sommes dans une situation relativement stable grâce aux contrats que nous avons avec les distributeurs, mais d'ores et déjà des hausses sont annoncées."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Je vous remercie pour ces informations tout en regrettant que le parlement démente ce que le peuple a décidé. Et que comme d'habitude ce soit certainement des régions périphériques qui auront le plus de problèmes vu leurs consommations par rapport au reste du pays."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "J'ai un peu de peine à entendre ceci. Honnêtement le parlement c'est aussi la fraction radicale, l'UDC, qui décident ce genre de choses. Faites donc un effort pour vous faire entendre au niveau des sphères plus élevées."

M. Cornelio Fontana, Rad : "Concernant la partie "aménagement". Tenant compte que l'aménagement de Mont-Soleil est discuté depuis 30 ans, dans quel délai peut-on attendre une première étude avec des variantes à discuter et un calcul des investissements nécessaires ? Le problème des trottoirs privés ou du manque de trottoirs, à certaines places il n'y en a pas du tout, est récurrent. Le Conseil municipal pourrait-il établir un cadastre des trottoirs avec calcul des coûts de reprise et d'aménagement ? Le problème du stationnement au centre sera-t-il réétudié ? Pourquoi pas un parking souterrain ?"

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Si je présente de manière globale le calendrier tel qu'il est prévu en ce début de législature, cette année nous allons concentrer nos efforts sur 3 objets principaux. Le premier est la planification de nouvelles zones à bâtir, le deuxième l'étude du réaménagement de la route cantonale avec y compris ses accès et les deux places de la ville et le troisième objet l'élaboration et l'étude de la mise en place d'un plan de circulation. Voilà ce qui concerne 2008. Ce qui veut dire que pour Mont-Soleil, nous allons nous y attaquer l'année prochaine et c'est à partir de l'été 2009 que seront lancées des études de faisabilité. En ce qui concerne les trottoirs, c'est un sujet tout à fait d'actualité puisque actuellement la Municipalité souhaite acquérir un logiciel de traitement exigé, système d'informations géographiques, qui est destiné à être utilisé principalement par le nouveau géomaticien. Le but de ce logiciel et de posséder un outil de travail qui permette entre autres la mise en place et le traitement de cadastres qui sont utilisés par les services intéressés et concernés. Au niveau de la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité nous avons décidé de profiter de cet outil pour introduire dans la banque de données de ce programme des éléments nécessaires qui permettront d'établir le plan de circulation avec la signalisation, les places de parc, et les trottoirs. C'est donc, à partir de la fin de cet été que le programme sera opérationnel. Troisième question, concernant le programme du stationnement au centre de la ville, à nouveau, ce sera quelque chose qui va être traité avec le réaménagement de la route cantonale puisqu'il va traiter non seulement de la voie de circulation mais aussi de ses zones périphériques et par conséquent également des places de stationnement. Le parking souterrain a fait l'objet il y a quelques années d'une étude qui a été mise en veilleuse vu le coût de sa réalisation. C'est un élément qui pourra éventuellement être repris après ou pendant le réaménagement et l'établissement du plan de circulation."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Toujours concernant le patrimoine communal, une étude pour une nouvelle halle de gymnastique polyvalente pourrait-elle être réalisée ou peut-être serait-il préférable de reprendre celle de l'agrandissement de la halle actuelle qui avait aussi déjà été entreprise. L'étude d'un tel projet pourrait-il être intégrée dans cette législature ?

Notre deuxième question, nous constatons que nous avons encore deux défis à relever : le manège et les abattoirs. Nous souhaitons une réflexion globale sur nos besoins futurs afin de préciser les possibilités d'affectation de ces lieux avec ou sans les bâtiments actuels. Une étude pourrait être réalisée pour que la prochaine législature puisse les concrétiser."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "L'étude existe, nous l'avons faite en 2003, il est dommage que personne ne l'ait analysée. Parfois nous faisons des études, mais personne n'y fait attention. Il est vrai que

lorsqu'on a fait cette étude et cet historique, nous avons des problèmes avec les heures de gymnastique, les disponibilités n'étaient pas énormes. Nous avons fait un sondage, et en effet, nous avons remarqué qu'il manquait environ une douzaine d'heures. Maintenant, quatre ans plus tard, nous nous rendons compte que ces heures ne manquent plus. L'utilité d'agrandir les halles n'est donc plus si nécessaire. Je vais en parler à ma commission. Je pense que M. Cornelio Fontana, Rad., parle surtout de l'agrandissement côté Nord, pour aménager des gradins, ou des vestiaires supplémentaires. Nous pouvons volontiers ressortir le dossier. Je vous signale juste qu'actuellement du côté Est nous avons mis du tartan alors cette partie là est à oublier pour l'heure. Ma commission se penchera sur ce projet. Pour ce qui est des deux bâtiments, à savoir, manège et abattoirs, ils ne sont pas dans ce projet de législature pour la bonne et simple raison que lors de l'établissement du programme de législature les abattoirs auraient en principe dû être occupés par l'implantation du projet du Grockland et donc nous ne voulions pas faire encore nous même un deuxième projet puisque la place allait normalement être occupée. Concernant le manège l'idée était de faire des places de parcs en attendant peut-être mieux, comme l'agrandissement du bassin de natation. Actuellement nous attendons la contre-expertise pour pouvoir démolir ce bâtiment. Si celle-ci ne nous est pas favorable, il faudra voir, peut-être faire une vente aux enchères. Notre président du législatif aime bien ce manège, peut-être sera-il intéressé. Lorsque nous aurons tout entre les mains il faudra voir. Pour l'instant pour ces deux bâtiments il n'y a rien de prévu."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Je vous remercie pour la réponse. Je suis bien conscient que cette législature sera nécessaire pour d'abord lever les obstacles. Pour la prochaine législature c'est un projet à envisager."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "J'aimerais poser une question telle que je l'aurais fait le 13 mars 2008, lors d'une séance ordinaire de notre autorité. Au niveau des infrastructures, nous parlons d'eau et d'électricité. Le gaz n'est pas mentionné, est-ce volontairement ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous avons indiqué par rapport aux infrastructures de la commune, deux projets qui sont importants et qui impliquent des changements. Il y a un projet important dans l'alimentation en eau qui change la technique même de l'approvisionnement et puis il y a un défi qui est celui de l'électricité. Donc, le gaz nous ne l'avons pas indiqué, car il faut uniquement le gérer et l'étendre. Globalement, comme il y a des projets de libéralisation du marché du gaz, mais qui sont à plus long terme, ceci figurera plutôt dans le programme de législature 2011-2013."

Mme Talika Gerber, Rad. : "Nous avons pris connaissance avec intérêt des objectifs de développement économique que nous approuvons dans leurs ensembles. Nous aurions encore deux questions :

1. Où en est l'étude pour un transport urbain et interurbain pour Saint-Imier et les environs ?
2. Le député Frédéric Cuche, parti socialiste, du Pâquier a déposé une motion au Grand Conseil neuchâtelois intitulée : "Demande d'étude pour une liaison de transport public entre le Val-de-Ruz et Saint-Imier". Cette liaison nous semble importante, aussi bien pour les pendulaires, que le tourisme. Le Conseil municipal est-il disposé à soutenir cette nouvelle liaison ?"

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Concernant le transport urbain, une étude est en cours. En effet, suite à une demande de la maison Nivarox, pour transporter ses employés à Villeret lors de son implantation dans cette commune, nous nous sommes associés aux discussions qui ont d'ailleurs eu lieu entre les entreprises Nivarox et Straumann en présence de la compagnie des chemins de fer du Jura (CJ). L'étude est en cours comme je viens de le dire et nous espérons recevoir une proposition fin janvier 2008. Malheureusement, nous n'avons encore rien reçu. Nous allons la réclamer au plus vite. Nous pensons qu'éventuellement des oppositions sont à l'origine du retard du déménagement envisagé par Nivarox. En effet, il semble qu'il devait prendre

possession des lieux au mois de mars et que maintenant ce sera plutôt au mois de juin selon mes informations. L'idée est de profiter du bus des CJ qui transporterait les employés de Nivarox et éventuellement ceux de Straumann pendant la journée. Il pourrait faire un certain nombre de courses payantes selon un horaire et des parcours à définir, avec un passage par l'hôpital ce qui permettrait une meilleure desserte. En ce qui concerne le transport interurbain, nous n'avons pas de projet pour l'instant mais il faut noter que le transport par train fonctionne relativement bien, les trains s'arrêtant à toutes les gares. En ce qui concerne le point 2, nous n'avons malheureusement pas parlé de cette motion que je n'ai pas vue, même si je suis un lecteur assidu de l'Impartial, mais elle est très intéressante. Je rappelle qu'il y a quelques années un projet similaire avait été proposé, mais il avait été refusé par les Neuchâtelois. Il est évident que nous soutiendrons fermement cette nouvelle ligne et que nous serons attentifs à ce qui se passe entre Dombresson et Saint-Imier."

M. John Buchs, Rad. : "J'aimerais faire un commentaire sous "formation". Nous apprécions le volontarisme du Conseil municipal dans le soutien aux institutions existantes et tout particulièrement à la HE-ARC, sans exclure pour autant la formation professionnelle initiale. Nous ne sommes cependant pas tout à fait rassurés par la décision du Comité stratégique de la HE-ARC. En effet, si la faisabilité de la valorisation des instituts devrait permettre de garantir leur pérennité, leur rayonnement et leur développement à Saint-Imier, il s'agira de trouver des solutions attractives pour le maintien d'une troisième année des modules Master, mais aussi des cours post grades. Rien n'est encore acquis, mais avec l'appui de tous les milieux concernés une solution devrait être trouvée pour créer à Saint-Imier un pôle fort et attractif. Nous soutiendrons le Conseil municipal dans toutes ses démarches visant à atteindre les objectifs fixés dans le domaine de la formation."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je remercie M. John Buchs, Rad., le Conseil municipal continuera à se battre, nous ne sommes pas disposés à laisser nos bras tomber."

M. Christian Schluep, Rad. : "Dans les objectifs fixés dans le domaine "cité pionnière des énergies renouvelables", le parti radical demande quelles sont les priorités et les études en cours portant sur les économies d'énergie réalisables à l'ensemble des bâtiments communaux prévues dans le programme de législature 2007-2010 ?

Outre l'aspect matériel d'une meilleure isolation de certains bâtiments communaux ou le développement d'énergies renouvelables, des cours de base ou de formation vont-ils être élaborés ou proposés au personnel communal sur les bases de la politique du programme Energho qui a pour objectif d'augmenter l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics ?"

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Dans la première partie, le parti radical demande quelles sont les priorités et les études en cours, je vous rappelle que vous avez déposé une motion le 5 décembre 2007 qui disait exactement la même chose. Alors, c'est gentil de me le rappeler. Nous allons, la commission, nous charger de ceci. Je ne peux pas vous répondre autre chose. Puisque votre question fait déjà l'objet d'une motion. Concernant la deuxième partie, ce "Energho", je n'ai pas eu le temps de l'étudier. Pourriez-vous me l'expliquer ?"

M. John Buchs, Rad. : "Il s'agit juste d'un complément d'information que nous demandons puisque l'on trouve en page 6 cette indication. "Gérer l'ensemble des bâtiments communaux selon le modèle Energho". Alors de quoi s'agit-il ?"

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Quand à l'utilisation des énergies renouvelables et bien il y a une interpellation ou motion d'alliance jurassienne pour le chauffage de l'eau des douches des halles de gymnastique par le moyen solaire, l'alimentation de l'eau des WC. Tous les bâtiments communaux font actuellement l'objet d'une étude plus approfondie, pour tout ce qui

concerne les fenêtres, l'isolation. Nous devons mettre sur pied les priorités de rénovations, puis après nous veillerons au reste."

M. Vincent Brahier, Rad. : "Concernant le niveau du développement économique. Les objectifs fixés par le Conseil municipal dans le domaine du tourisme sont intéressants et valoriseront notre cité. Nous proposons d'ajouter à la liste des attractions l'installation d'un toboggan à la piscine de plein air. Cette idée n'est pas nouvelle, mais elle a certainement été oubliée."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Ce point n'a pas été oublié. Ce toboggan a déjà fait parler de lui lors de la séance du Conseil de ville du 1<sup>er</sup> novembre 2007, et la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives a déjà demandé au bureau qui avait fait le projet de ressortir celui-ci. Le Conseil municipal, a jugé lors de la rédaction de ce programme que cet objet n'était pas une priorité. Il est vrai qu'un toboggan serait bien, et tu seras peut-être le premier à aller dessus, mais pour une cité comme la nôtre, il est plus important d'essayer de garder avant tout ses infrastructures sportives et puis si le budget le permet d'améliorer celles-ci."

M. Vincent Brahier, Rad. "J'espère que le budget permettra d'améliorer nos infrastructures."

M. Frédéric Bürki, Rad. : "Au niveau du rôle régional. Nous sommes naturellement favorables à une fusion des communes de la région et nous soutenons le Conseil municipal dans sa démarche. Cependant, en observant ce qui se passe ailleurs, nous constatons qu'un travail d'information est important, ceci afin d'éviter des blocages, voire un refus des citoyennes et citoyens concernés au moment du vote final. Nous savons qu'il existe déjà plusieurs projets dans lesquels les communes du Haut-Vallon collaborent, nous demandons au Conseil municipal d'initier encore d'autres projets de collaboration avec les communes qui seront concernées, ceci afin de démontrer qu'une fusion présente plus d'avantages que de désavantages et que Saint-Imier a la ferme volonté de partager le pouvoir."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous partageons évidemment le souci d'information. Le programme de législature indique une idée, mais pas toutes les étapes qu'il faut franchir pour y parvenir. Il est clair que l'information est indispensable. Concernant les axes de collaboration entre les communes, c'est une préoccupation régulière au Conseil municipal. Sachez que l'approvisionnement en eau fera l'objet d'une collaboration au niveau du Haut-Vallon."

Mme Joëlle Häller, Rad. : "La vision développée sous stratégie du propriétaire est porteuse pour l'avenir de notre cité. Nous nous en réjouissons. Nous souhaiterions cependant être orientés sur les projets de développement de Diatel S.A. ?"

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "En tant que président du conseil d'administration de Diatel S.A., je vous répondrais de la manière suivante, en évoquant un seul projet qui est prioritaire pour la raison suivante : afin de pouvoir lutter contre la concurrence de Bluewin TV, j'espère qu'il n'y en a pas trop parmi vous qui sont chez eux, qui est notre concurrent majeur, et puis de renforcer la collaboration avec Cablecom, Diatel S.A. va adapter son réseau ces deux prochaines années pour permettre d'une part l'augmentation de ses clients internet et d'autre part pour pouvoir accueillir sans problème la télévision haute définition. Cette adaptation consiste en l'élargissement de la bande passante jusqu'à 860 mégahertz, solution nécessaire pour accueillir aussi la vidéo sur demande et pour permettre l'augmentation constante de vitesse de transmission sur internet."

M. John Buchs, Rad. : "Au nom du groupe radical nous tenons à remercier le Conseil municipal pour la qualité des réponses apportées. Ainsi, notre population aura une information de première main sur les projets en développement, nous nous réjouissons de prendre connaissance lors d'un prochain Conseil de ville de l'intégration des idées, dans le plan financier 2009-2013."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "En conclusion, puisque force citoyenne ne s'est pas prononcée sur ce programme de législature, qui fait l'objet de la séance d'aujourd'hui, je fais une constatation à chaud. Nous avons vu un bel exercice de style du parti radical à pointer chaque paragraphe systématiquement. J'ai compté 3 observations, 13 petites questions, et 3 suggestions. Je me suis peut-être trompé. J'ai moi-même posé une petite question. Mon bilan, c'est qu'il y a eu beaucoup de questions de détail et je pense que nous aurions pu passer une petite demi-heure lors d'une séance parfaitement habituelle de notre autorité. Ceci est mon avis et n'engage que moi."

M. Stéphane Boillat, maire : "J'aimerais tout de même remercier, au nom du Conseil municipal, les fractions qui se sont exprimées pour l'accueil donné au programme de législature. C'est un gros travail de le faire, c'en est un plus grand encore de le réaliser. Nous allons nous y atteler et nous comptons sur votre aide pour y parvenir."

5. Règlement relatif à l'octroi d'un montant de Fr. 70'000.- à la vie sportive, associative et culturelle de Saint-Imier – décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Le budget 2008 prévoit une aide ponctuelle de Fr. 70'000.- au développement sportif, associatif et culturel. Conformément à la décision prise le 7 décembre 2007, le projet de règlement définissant la procédure et les critères de son octroi a été examiné par la commission culturelle et la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives. Auparavant, les partis représentés au Conseil de ville avaient été invités à faire part de leurs propositions, qui ont été remises aux commissaires.

Le Conseil municipal s'est appuyé sur les préavis donnés pour présenter le Règlement en annexe.

Les commentaires suivants doivent être faits :

Bénéficiaires : le cercle des associations bénéficiaires n'est pas fixé définitivement par l'annexe I du Règlement. Cette annexe définit les destinataires d'une information directe du Conseil municipal, mais de manière non exclusive les associations qui peuvent bénéficier d'une aide. Selon l'art. 4, les bénéficiaires sont les associations régulièrement constituées actives à Saint-Imier. Enfin, conformément aux préavis des commissions, il est prévu que les membres de l'association des sociétés locales ont la priorité. Cela pourrait d'ailleurs avoir pour effet d'augmenter les membres de cette association et, par ce biais, de dynamiser également la vie associative.

Montant de l'aide octroyée au premier tour : la remarque ayant été émise qu'il fallait éviter de procéder à un simple effet arrosoir, la suppression de la limitation du montant maximal (Art. 4 : Fr. 2'500.-) de l'aide par projet au premier tour a été suggérée. De l'avis du Conseil municipal, cette limitation est judicieuse à plusieurs titres. Le montant maximal n'est pas modeste au regard de l'activité d'une association. Il est supérieur à la plupart des subventions annuelles versées régulièrement. En outre, il peut entraîner le versement d'autres subventions, par exemple cantonale, de sorte qu'un tel montant est à même donner à une association l'occasion de mener un projet important au regard de son activité usuelle. Ne pas prévoir de montant maximal présente des inconvénients : si toutes les associations contactées comptent sur la possibilité de mener un projet conséquent

(10'000.- à 20'000.- par exemple), elles consacreront beaucoup de travail à le préparer et à le présenter, alors que seul un nombre limité d'associations pourra bénéficier d'une aide. Le risque serait grand qu'il y ait beaucoup de refus et de fortes inégalités entre associations. Or, cette aide ponctuelle devrait, au premier tour, bénéficier au nombre le plus large d'associations pour renforcer et dynamiser la vie associative de Saint-Imier. Toutefois, pour permettre la réalisation de projets plus importants de manière sûre, ce qui est l'objectif du second tour, il est prévu de limiter le montant disponible au premier tour. Ainsi, on permet la réalisation de projets plus conséquents (second tour), tout en apportant une contribution et une stimulation à un nombre important d'associations (premier tour), et les objectifs souhaités peuvent être atteints.

Le Conseil municipal, unanime, propose l'adoption du règlement proposé.

*Ouverture de la discussion :*

Mme Katia Ermel, AJU : "La fraction alliance jurassienne approuve totalement le nouveau règlement tel qu'il a été à nouveau établi."

M. Cornelio Fontana Rad. : "Avec les modifications apportées, notre parti peut accepter le règlement. Toutefois, le parti radical avait demandé que le préavis soit donné par la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives pour ce qui relève du domaine du sport. Nous demandons que cette commission soit aussi consultée pour traiter les demandes liées au sport, à moins que l'on puisse nous donner de bonnes raisons pour ne pas vouloir la consulter."

M. Stéphane Boillat, maire : "Sur le fond il n'y a pas de problème à consulter une commission supplémentaire. Simplement, ce qui nous a inspirés c'est le règlement sur les commissions permanentes qui dit à l'article 30, concernant la commission culturelle, et là, je cite, "elle est compétente pour toute demande de subvention culturelle ou sportive extrabudgétaire." Voilà la raison de notre proposition. Nous ne voyons cependant pas d'opposition à associer les deux commissions."

M. Cornelio Fontana. Rad. : "Nous maintenons l'idée de réunir les deux commissions lorsqu'il s'agit du domaine du sport. Nous pensons que les gens qui s'occupent de la culture auront plus tendance à favoriser ce domaine là que le sport. Si l'on demande à un hockeyeur de décider entre une subvention pour le hockey ou pour acheter des livres, je pense que la tendance ira plutôt vers le hockey. En consultant les deux commissions c'est plus correct me semble-t-il. La proposition serait que pour les questions touchant le sport la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives soit consultée."

M. Stéphane Boillat, maire : "Puisqu'il faut voter les modifications, je propose qu'un texte soit soumis. Il serait proposé à l'article 3 alinéa 3 et article 5 alinéa 3 le texte suivant : "L'ensemble des demandes est remis à la commission culturelle qui est chargée, **avec la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives, si elle est concernée**, de soumettre un préavis au Conseil municipal...". La première ligne à savoir : "**En application de l'art. 30. al. 2 du Règlement sur les commissions permanentes,**" sera supprimée. Du point de vue du Conseil municipal ceci est tout à fait possible, et donc si cela concerne le sport les deux commissions se prononceront ensemble."

Mme Katia Ermel, AJU : "La fraction alliance jurassienne ne comprend pas la raison pour laquelle la commission culturelle devrait siéger avec la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives pour décider de l'octroi de subventions dédiées aux sociétés. En effet, nous pensons que cette manière de procéder ne ferait qu'alourdir le processus de décision sans lui apporter d'éléments réellement positifs. Toutes les raisons invoquées nous poussent à vous demander de ne pas compliquer inutilement les dossiers

en faisant intervenir une commission supplémentaire dans le choix des subventions accordées."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Alors, il ne fallait pas demander l'avis de ma commission sur ce point, nous aurions pu nous passer de cela. Le Conseil de ville aurait dû dire qu'il voulait uniquement l'avis de la commission de la culture. Du moment où l'on nous a demandé quelque chose nous nous sentons concernés."

M. Patrick Linder, Soc. : "Je crois que la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives a participé à ce dossier. Pour exprimer le sentiment de la fraction socialiste, je trouve que la proposition de la fraction radicale est intéressante et je pense que nous allons nous y rallier."

Au vote, la modification de l'article 3 alinéa 3 et de l'article 5 alinéa 3 du règlement est approuvée par 18 voix et 7 contre.

M. Pierre Yves Baumann, FC : "Je souhaite encore proposer une deuxième modification concernant l'art. 5 alinéa 4. Il s'agit du cas de figure où le solde du deuxième tour ne serait pas entièrement distribuable faute de demandes qui répondraient aux critères. Ce cas de figure peut arriver, raison pour laquelle nous demandons que le Conseil municipal décide de tout ou partie du solde disponible jusqu'à mi-septembre. On peut imaginer qu'il y ait des demandes qui ne se montent pas à la hauteur du solde et auxquelles on ne puisse pas procéder et décider de l'octroi de tout le solde."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous pouvons accepter votre proposition. Nous pensons que le texte proposé, était clair sur l'octroi du solde en fonction des demandes et qu'il ne nous obligeait pas à distribuer de toute façon le solde."

Au vote, la proposition de modifier l'art. 5 alinéa 4 par le texte suivant : Le Conseil municipal décide de l'octroi **de tout ou partie** du solde disponible..., est acceptée à l'unanimité.

Mme Christiane Baur Widmer, Soc. : "C'est avec plaisir que nous avons pris connaissance de la nouvelle mouture du règlement avec ses amendements relatifs à l'octroi d'un montant de Fr. 70'000.- et nous remercions le Conseil municipal pour l'excellent travail fourni dans la rédaction de ce document. Son application nous semble relativement simple et réaliste. Nous pensons qu'il s'agit d'un bon projet et acceptons donc ce règlement."

Au vote, le Règlement relatif à l'octroi d'un montant de Fr. 70'000.- à la vie sportive, associative et culturelle de Saint-Imier et accepté à l'unanimité.

#### 6. Nomination d'un membre au sein de la commission économie et tourisme en remplacement de Mme Christelle Indermaur Richard, démissionnaire

M. Jean Luc Berberat, AJU : "La fraction alliance jurassienne remercie Mme Christelle Indermaur Richard pour son travail, et vous propose en remplacement, M. Sébastien Farine."

Au vote, M. Sébastien Farine est nommé membre au sein de la commission économie et tourisme à l'unanimité.

7. Rapport final de la commission d'étude pour le traitement de la motion demandant "la création d'une commission spéciale pour la vérification des dossiers de naturalisation et leurs préavis au Conseil municipal" – décision

Le Conseil de ville a reçu le rapport établi par la commission d'étude pour le traitement de la motion demandant "la création d'une commission spéciale pour la vérification des dossiers de naturalisation et leurs préavis au Conseil municipal" déposée le 21 juin 2007 par la fraction radicale.

Conformément à l'art. 3 al. 1 du règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, il appartient à celui-ci de prendre une décision sur la base du rapport établi par la commission compétente.

M. Thierry Egli, président, rappelle que la commission d'étude propose le rejet de la motion et son classement.

M. Jean-Marie Boillat, AJU : "Le groupe alliance jurassienne a pris connaissance de la réponse de la commission d'étude pour le traitement de la motion "demandant la création d'une commission spéciale pour la vérification des dossiers de naturalisation et leurs préavis au Conseil municipal." A l'unanimité, la fraction alliance jurassienne se rallie aux arguments et au préavis de la majorité de la commission d'étude et propose le rejet et le classement de cette motion."

M. Patrick Linder, Soc : "Les conclusions établies par la commission spéciale me paraissent limpides. J'évitais aussi de faire un historique trop élaboré, mais je précise qu'en septembre 2006, sur proposition du parti radical, le Conseil de ville jugeant l'argumentation pertinente, accepte la suppression de la commission de naturalisation. Juin 2007, le parti radical dépose une motion demandant la création d'une commission spéciale pour la vérification des dossiers de naturalisation et leur préavis au Conseil municipal. Ce qui représente environ une année d'intervalle. La commission spéciale pour mener cette étude a tranché par 4 voix pour et 1 contre. Elle propose le rejet de cette motion et son classement. Même si la ligne du parti radicale peut être étonnante en matière de naturalisation, il a été décidé en septembre 2006 de supprimer la commission de naturalisation. L'argument principal qui me fait recommander le classement de cette motion est qu'une commission supplémentaire ne fait qu'alourdir la procédure. Les interviews pour les candidats sont toujours menées par un membre de l'administration qui établit un dossier ensuite remis au Conseil municipal. Introduire un échelon supplémentaire avec les mêmes dossiers ne change pas vraiment l'issue et le pouvoir de décision appartient au Conseil municipal. Aussi la fraction socialiste demande toutefois au Conseil municipal de proposer une formation ad hoc au personnel chargé de réaliser les dossiers de naturalisation. En conclusion la fraction socialiste propose de rejeter cette motion et de la classer."

M. John Buchs, Rad. : "Nous avons pris acte de la majorité de la commission de rejeter et de classer la motion. Nous constatons cependant qu'à la suite de différents éléments, parfois tragiques, qui ont eu lieu au cours des six derniers mois en Suisse, des hommes politiques, voire des partis politiques aussi bien de droite, de gauche que de centre, demandent que la procédure de naturalisation soit appliquée avec rigueur."

Au vote, le Rapport final de la commission d'étude pour le traitement de la motion demandant "la création d'une commission spéciale pour la vérification des dossiers de naturalisation et leurs préavis au Conseil municipal" proposant le rejet et le classement de la motion, est accepté par 14 voix et 11 abstentions.

## 8. Motions et interpellations

La parole est donnée à M. Pierre-Yves Baumann, FC, qui donne connaissance d'une interpellation : "Nous tenons à relever que le site internet actuel est plaisant, novateur et contient beaucoup d'informations utiles. Cependant, il peut encore être amélioré. En effet, le réseau Internet possède une portée internationale et qui dit international dit aussi multilingue. Nous souhaitons dès lors que les traductions en allemand, italien et/ou anglais, qui peuvent être une aide pour les entreprises intéressées par la zone industrielle, de tout ou partie des pages soient envisagées. Lors de la première demande, la réponse du conseiller municipal M. Pierre Jeanneret a alors été : "le mandat de traduction a été donné pour la version en langue allemande, celle-ci devrait ainsi être mise en ligne d'ici à deux ou trois mois". Je reprends lecture de l'interpellation qui est réactivée aujourd'hui. De plus, le rôle de guichet virtuel devrait être renforcé de façon à améliorer les services offerts à la population, tout en soulageant les sollicitations au guichet physique. Il nous paraît très important d'assurer des mises à jours régulières, voire quotidiennes, ainsi que la suppléance effective de la personne assumant une tâche toujours plus importante. Quant aux informations sur le Conseil de ville, il nous apparaît que notre président, premier citoyen de la commune, mérite mieux qu'une simple ligne en fin de la sous-page PDF des élu(e)s du Conseil de ville. Ce soir, 14 février 2008, nous ajoutons qu'il serait utile de pouvoir contacter le président du Conseil de ville et les conseillers municipaux par courriel, de façon à faciliter et intensifier le contact entre citoyens et autorités. Enfin, quelques renseignements complémentaires sur les commissions permanentes pourraient éventuellement y trouver place. Le conseiller municipal, encore lors de la première demande, avait alors répondu : "D'autres précisions seront apportées lors du prochain Conseil de ville. Nous transmettons vos questions à l'employée qui s'occupe des mises à jour". Cette seconde interpellation de ce jour de Saint-Valentin révèle deux points importants : a) le suivi de cette interpellation, réponse ultérieure, réalisation, laisse fortement à désirer. b) le site Internet communal est malheureusement sous-optimal, avec de nombreuses informations manquantes pour les imériens, les visiteurs, les touristes, les industries, etc. Nous sommes d'avis que l'investissement nécessaire pour faire mieux n'est pas si grand, surtout que le retour attendu est potentiellement énorme, apport certain pour quelques objectifs du programme de législature, et vous interpellons donc une seconde fois, pour que notre site atteigne en 2008 un niveau digne d'une commune de notre importance."

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Effectivement, concernant la traduction le mandat a été donné, malheureusement la personne qui a reçu celui-ci n'a pas effectué le travail. C'est un petit détail, un gros détail, dont nous n'avons pas reparlé en commission de l'économie et tourisme par oubli. D'autre part, les réactions des utilisateurs n'ont jamais demandé une traduction en d'autres langues. Nous allons donner le mandat à une société sérieuse et je m'engage à mettre le site en langue allemande en ligne. Concernant le reste de vos remarques, elles ont été transmises à qui de droit. Concernant le suivi, je ne vais pas tous les jours sur le site de la commune voir s'il a été mis à jour et si les choses sont en ordre. Il faudrait que je mandate quelqu'un de l'administration pour le faire."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Je vous remercie pour ces éléments de réponse. C'est la première séance de l'année, je ne vais pas monter dans les tours, mais ça ne joue pas. On ne peut pas d'un côté donner un mandat, avec une volonté d'amener de l'allemand sur un site et après abandonner le mandat. Il est clair qu'il a pu échouer, mais il ne faut pas l'abandonner. Si vous corrigez le tir, c'est en ordre. Concernant le guichet virtuel, il appartient tout simplement à l'exécutif de veiller à ce que les services soient le plus facilité possible afin d'éviter une surcharge physique de gens qui doivent attendre, c'est l'objectif qui est important. Faites vraiment un effort, les motions et interpellations déposées ici doivent avoir une suite, nous ne devons pas être déçus parce qu'il n'y a pas de suite donnée. Nous attendons de voir ce qui va se passer."

M. Thierry Egli, président : "M. Pierre-Yves Baumann, FC, vous n'êtes donc que partiellement satisfait ?"

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "C'est vous qui l'avez dit, mais c'est effectivement ça."

M. Patrick Linder, Soc, présente une interpellation : "Je vais commencer par celle qui a déjà été partiellement répondue par M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme à Mme Talika Gerber, Rad., car cela concerne un peu un sujet qu'elle a abordé ce soir. En voici la teneur : Réseau "doux" de transports à Saint-Imier. Depuis quelques années désormais, une commission spéciale a été instituée pour étudier la possibilité d'établir à Saint-Imier un réseau de transports qualifié de "doux". Dans la foulée d'une motion contraignante déposée par le parti radical lors de la précédente législature, cette commission s'est attachée, avec une certaine peine, il faut bien le reconnaître, à honorer le mandat qui lui a été confié. Pour diverses raisons, son travail a connu différents moments d'arrêt si bien que le temps écoulé depuis le dépôt de la motion paraît bien long. Pour l'heure donc, la commission n'a pas su remplir son mandat, ni rendre un rapport préliminaire sur la question ou même proposer d'autres pistes de réflexion. On peut donc considérer que cette motion radicale est restée non traitée. Parallèlement, le parti radical a récemment réitéré par d'autres canaux son souhait (exactement le même que celui qui était à l'origine de la motion) de voir un réseau de transport mis en place à Saint-Imier. Dans le cadre des débats relatifs à la libération d'un crédit de CHF 180'000.- pour l'étude d'une halte CFF dans la zone industrielle de La Clef, le parti radical, opposé à la libération de ce crédit, a formellement demandé qu'une "partie du montant, ou la totalité, soit affectée à une étude pour la création d'un concept de transport". Et cette proposition a été faite alors qu'une commission spéciale présidée par un membre du parti radical existait déjà. A notre sens, c'est évidemment là qu'aurait dû se traiter pareille demande. Sans chercher à démêler les tenants et aboutissants de cet étonnant paradoxe, force est de reconnaître que le dossier "réseau de transport", important pour la gestion à court terme de la mobilité dans le village et entre les communes proches, nécessite toute notre attention politique. Dans l'intervalle, des entreprises localisées à Saint-Imier ou à Villeret ont entrepris des démarches pour pallier le problème des transports dans le village et entre les villages avoisinants. A leur initiative, un embryon de réseau de transport local semble se constituer, hors de tout engagement politique, grâce à des commandes de courses effectuées auprès des CJ. Le parti socialiste estime qu'il serait judicieux de chercher à générer des synergies locales en collaborant aux bases jetées à l'instigation du privé. Le parti socialiste est sensible à cette problématique des transports. En améliorant la qualité de vie de Saint-Imier, elle est susceptible de contribuer à redynamiser le centre du village, une dimension très importante pour nos commerces locaux notamment, tout en renforçant le rôle de centre régional qu'assume Saint-Imier. Aussi, dans un esprit constructif et j'insiste sur le constructif, le parti socialiste demande qu'une évaluation de la situation soit menée au plus vite. Il est urgent de déterminer s'il est possible de profiter de l'impulsion donnée par le privé ou s'il est approprié de chercher à établir des synergies. En conséquence, le parti socialiste demande que la dissolution de la commission spéciale pour l'étude d'un réseau doux de transport soit examinée. Il demande en outre que la commission "économie et tourisme" se saisisse au plus vite du dossier et oeuvre pour déterminer les modalités de synergies locales potentielles en matière de réseaux de transport local."

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Je pense avoir dans la première partie de la soirée répondu partiellement à votre question. Concernant la dissolution, je n'ai pas les bases légales en tête pour savoir ce qu'il faut faire pour dissoudre cette commission. Lors de la dernière séance nous en avons parlé et nous avons décidé de ne pas la dissoudre pour autant qu'on puisse continuer sur le projet, dont je vous ai parlé tout à l'heure, ce projet serait la concrétisation et la fin de cette commission. C'est que je peux vous dire pour l'heure."

M. Jean-Marie Boillat, AJU : "Concernant cette motion, je tiens tout de même à apporter quelques éléments. Cette motion a quatre ans. Ça fait quatre ans qu'il ne s'est pratiquement rien passé dans cette commission. Il n'y a eu que des prises de position qui n'ont jamais abouti à rien. C'est vrai que j'ai relevé plusieurs fois dans cette commission, qu'il fallait faire quelque chose. Cela ne s'est pas fait. J'aimerais dire ici que c'est le parti radical qui, dans certains autres domaines, réclame des réponses très rapides sur des éléments. Ici, il se montre étonnamment patient. Je crois que finalement il vaut mieux voir la poutre qu'il y a dans son œil que la paille qui est dans celui du voisin."

M. Patrick Linder, Soc : "Voici encore une interpellation qui concerne la votation du 24 février prochain. Réforme de la fiscalité et réduction de l'imposition des dividendes : impact communal. Le 24 février 2008, la population suisse est appelée à se prononcer sur un référendum concernant la loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements (loi sur la réforme de l'imposition des entreprises II). La réforme qui fait l'objet de ce référendum devrait concerner les petites et moyennes entreprises (PME) et viserait, du moins dans sa présentation, à favoriser les PME dans le but de soutenir le dynamisme économique du pays, largement conditionné par les résultats et les évolutions des entreprises appartenant à cette catégorie d'acteurs économiques. Finalement, cette réforme ambitionne également d'encourager l'innovation dans des domaines spécialisés, une dimension stratégique pour le futur du pays qui concerne aussi pleinement notre région. Dans le paquet de réformes proposées toutefois, la réduction de l'imposition des dividendes fait débat et explique que cette loi soit combattue. Il est en effet admissible de se demander si la réduction de l'imposition des dividendes va réellement inciter les acteurs économiques à investir ou si elle va plutôt les encourager à distribuer des dividendes, voire à transformer certains salaires en dividendes. Mais en dépit des contradictions intrinsèques de la réforme, la structure industrielle imérienne et régionale demeure principalement constituée de petites et moyennes entreprises, actives dans des secteurs plus ou moins spécialisés. Si elle est acceptée par le peuple suisse, la réforme de la fiscalité des PME est donc susceptible de produire des effets tangibles à l'échelle de la commune. De ce fait, le parti socialiste souhaite savoir si le Conseil Municipal a pris en compte l'impact sur la commune d'une éventuelle approbation populaire de la loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements (loi sur la réforme de l'imposition des entreprises II). Quelles seraient les conséquences de cette réforme sur le budget de la commune, notamment en matière d'impôts sur le revenu, tant celui des personnes morales que celui des personnes physiques (soient de potentiels actionnaires). Cette réforme aurait-elle des implications à moyen terme, par exemple sur le plan financier tel qu'établi à ce jour ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "La réponse est relativement simple puisqu'elle concerne uniquement les impôts fédéraux. A priori la commune n'est pas concernée par une baisse des revenus. Toutefois, cette loi fédérale a une disposition qui autorise les cantons à atténuer la double imposition et puis à la mettre en œuvre. Elle met en place le mécanisme pour les cantons leur permettant d'appliquer à leur niveau le règlement fédéral en faveur de la réduction de la double imposition. Donc ce n'est que si le canton de Berne devait mettre en œuvre ces dispositions que les revenus communaux pourraient être éventuellement touchés. A notre connaissance la loi fédérale n'a pas d'effet direct. Par contre, nous votons au même moment la loi cantonale d'imposition. Il y a dans cette loi cantonale un allègement de l'imposition des dividendes qui est en quelque sorte l'application anticipée du droit fédéral qui lui a des effets sur les finances communales. Lorsqu'on lit la brochure, on voit que le projet du Grand Conseil implique pour les communes une perte de recettes fiscales totale de 100 millions, celui du projet populaire 82 millions. Dans chacun des cas, la perte des revenus liée à l'allègement de l'imposition des dividendes est estimée à 9 millions, ce qui veut dire à peu près 10 % du total que les communes auront en moins. Nous avons reçu une estimation du manque à gagner pour des communes comparables à Saint-Imier, avec les effets de la nouvelle loi cantonale. Cette estimation faisait état d'une perte de

revenus de 5 à 6 %, soit environ 1/10 de quotité. Nous avons, au moment de l'adoption du budget et de l'élaboration du plan financier, intégralement pris en compte cette diminution statistique. A notre connaissance, nous avons intégré dans la planification un maximum d'éléments qui nous étaient connus."

#### 9. Réponses aux motions et interpellations

Aucune réponse aux motions et interpellations n'est apportée.

#### 10. Petites questions

M. Jean-Marie Boillat, AJU : "Le car des chemins de fer du Jura assure la liaison de la gare CFF à l'hôpital. Il s'arrête uniquement sur la Place du Marché. Un arrêt au carrefour de l'hôtel l'Erguël serait judicieux et bienvenu pour les habitants de l'est de notre ville. Afin d'améliorer concrètement et rapidement le service de ce transport pour l'hôpital, je demande que des démarches soient entreprises dans les meilleurs délais pour officialiser cet arrêt."

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Je prends note de votre demande, nous allons transmettre cette requête immédiatement à qui de droit."

M. Jean-Marie Boillat, AJU : "J'espère que cela se fera très rapidement."

Mme Christiane Baur Widmer, Soc. : "Durant tout l'hiver, lorsque l'on remontait de la gare par les abattoirs, en arrivant à l'intersection de la Rue du Midi avec la Route cantonale, la visibilité était fortement réduite en raison de roulottes de chantier stationnées sur le terrain en contrebas. De jour, il était pratiquement impossible de voir si des voitures arrivaient de Villeret sans s'avancer sur la chaussée cantonale. Depuis le début de cette semaine, la situation s'est améliorée, puisque la plus grande roulotte n'est plus là. Toutefois, serait-il possible au Conseil municipal de signaler ce problème à l'entreprise propriétaire de ces engins afin d'éviter que la situation se reproduise l'hiver prochain. Le carrefour cité est déjà suffisamment dangereux sans y ajouter des obstacles supplémentaires."

M. Stéphane Boillat, maire : "Vous avez raison, effectivement cela gêne et nous le signalerons à l'entreprise qui utilise cet emplacement."

M. Christian Schlupe, Rad : "Je me permet d'intervenir également car sur la même parcelle il n'y a pas simplement de gros véhicules, mais également un arbre. Ne serait-il pas possible de le faire élaguer ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Il s'agit d'un noyer qui est protégé. Donc, il ne peut pas être enlevé de cet emplacement, il fait partie des objets protégés de notre commune. Nous pouvons uniquement faire en sorte qu'il ne dérange pas la visibilité."

M. Christian Schlupe, Rad. "J'ai maintenant une petite question concernant la diffusion des matchs de l'Euro 2008. Suite à un article paru dans la presse régionale le 8 février 2008, les lecteurs découvraient en gros titre, je cite : "Le site des anciens abattoirs aura un parfum d'Euro en juin" Le contenu de cette nouvelle nous apprenait qu'un Chaux-de-Fonnier portait un grand intérêt à organiser la diffusion des matchs de football de l'Euro 2008 sur grand écran sous une tente montée de 500 places. Le parti radical remercie et félicite cet habitant de la cité horlogère de porter intérêt à notre commune en vue d'organiser ces retransmissions. Cependant l'article nous informe également sur déclaration du chancelier imérien, citation " C'est plutôt sympa. Nous ne voyons aucun

obstacle à cette installation. Il ne reste que l'aspect financier à régler. Nous souhaitons aussi intégrer les sociétés locale dans ce projet." Fin de citation.

L'article nous apprend également que l'organisateur rencontrera les autorités imériennes pour solliciter un appui financier.

Sur la base de ces déclarations, le Parti Radical demande:

- Que représente cet appui financier de la part de la commune ?
- Qui assurera la sécurité du site et des alentours avant, pendant et après chaque retransmission ?
- Quels contacts ont été pris avec les sociétés locales, sachant que la plupart de ces dernières préparent l'Imériale à cette période ?
- Le conseil municipal a-t-il étudié la possibilité de proposer d'autres lieux, comme par exemple des terrains en dehors des zones habitables. Ceci par respect pour les riverains puisque la manifestation dure du 7 juin au 29 juin 2008 et que bon nombre d'habitants résident dans le quartier ?"

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Nous sommes en effet en discussion avec une société de la région pour transmettre les matches de l'Euro 2008 sur grand écran. Nous sommes actuellement dans la phase de finalisation mais rien n'est décidé si ce n'est l'emplacement. Jamais il n'a été envisagé de l'installer ailleurs que sur la Place des abattoirs. Concernant les craintes sécuritaires, si ce projet se concrétise, le service d'ordre sera renforcé à l'occasion des matches jugés à risques, tous concentrés dans le groupe de la Suisse, Tchéquie, Turquie et Portugal. Le service de l'équipement, la police municipale, les pompiers, ont participé à la réunion du 8 février 2008. Tout a été envisagé et discuté pour garantir la circulation des véhicules des sapeurs-pompiers, du parcage, de la mise à disposition de toilettes, de l'écoulement, de l'électricité nécessaire. Nous attendons maintenant les derniers détails de l'organisateur pour pouvoir prendre une décision définitive. Il est à préciser que cet organisateur a déjà fonctionné trois fois à la Chaux-de-Fonds sur la Place du Marché ainsi qu'à Neuchâtel et ceci sans problème. D'autre part, le 27 juin 2008 et le 28 juin 2008, qui sont le vendredi et le samedi de l'Imériale, aucune animation n'est prévue afin de ne pas concurrencer cette fête. Il n'y a de toute façon pas de match ces jours, la finale aura lieu le 29 juin 2008. Quant aux implications financières, actuellement l'organisateur a fait son budget mais ne nous a rien demandé. Nous avons chiffré les coûts approximatifs de nos infrastructures. Il faut s'attendre à ce que l'organisateur nous demande un geste pour l'organisation. Il ne nous a jamais demandé de financer l'organisation. Concernant l'emplacement, il trouve l'endroit idéal, c'est aussi un emplacement qui ne dérange pas particulièrement. Il en aurait été autrement s'il s'agissait de la Place du Marché."

M. Christian Schluep, Rad. : "Et au niveau des sociétés locales ?"

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Lors des premiers contacts avec l'organisateur, nous lui avons conseillé de s'approcher des sociétés locales et plus précisément du football. Il l'a fait avec le comité du FC Saint-Imier, qui n'est pas entré en matière. L'idée de l'organisateur était d'impliquer un peu les juniors, pour donner un coup de main lors des animations. Le comité a décliné l'invitation. L'organisateur est actuellement en tractations avec M. Cyril Miserez de l'Espace jeunesse d'Erguël pour justement impliquer des jeunes dans des animations intelligentes lors des avant-matches. Pour l'instant nous n'avons pas plus de précisions. L'article dit que cela est chose faite, ce n'est pas vrai, rien n'est réalisé pour l'heure."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Vous savez M. Christian Schluep, Rad., il faut vous méfier des articles !"

M. Christian Schluep, Rad. : "Vous avez certainement le même avis que moi sur certains articles qui paraissent trop vite par rapport aux décisions prises."

M. John Buchs, Rad. : "Lors de la séance de notre conseil du 8 février 2007, nous avons déposé une petite question pour demander que le Conseil municipal intervienne auprès de la direction des CFF, afin d'améliorer la qualité de la desserte, de l'exploitation et du confort de la gare. Un premier objectif a été atteint : l'arrivée des trains Regio Express, et parfois du Régional venant de Bienne au quai 1. Les voyageurs concernés ont manifesté ouvertement leur satisfaction. Nous tenons à remercier le Conseil municipal de son engagement dans ce dossier. Cette première étape n'a pas coûté un seul franc aux CFF. Aussi, nous demandons que le Conseil municipal continue les démarches entreprises afin qu'une ou deux places sécurisées soient aménagées à la rue de Châtillon, ainsi que devant la gare pour déposer et décharger voyageurs et bagages. La question de l'accès aux toilettes doit également être étudiée. D'autres services seraient également nécessaires, soit des caddies, et également quelques casiers pour déposer les bagages, voire un ascenseur pour l'accès au quai 3."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous prenons note des suggestions. Nous vous informons que la place de parc pour déposer une personne existe. Elle est située en face de l'office du tourisme. Il y a une place taxi et une place dite "de dépose minute". Elle est à disposition. Nous sommes intervenus auprès des CFF au mois de décembre 2007 pour signaler des problèmes de déneigement et solliciter qu'il soit mieux effectué. Et puis lorsque nous avons eu des contacts avec les CFF, nous avons examiné une série d'aménagements possibles. Il y avait la couverture latérale de l'escalier qui mène au quai 3, la possibilité de mettre des places de parc le long de la rue de Châtillon et puis aussi la question de l'ascenseur. Nous avons convenu que les CFF allaient étudier ces questions et que nous allions reprendre contact au printemps, c'est-à-dire après l'entrée en vigueur du changement de voie, pour faire le point de la situation. Ce contact aura lieu au printemps et nous adjoindrons vos remarques concernant les casiers et caddies."

M. John Buchs, Rad. : "A ma connaissance, la place de dépôt de charges n'est pas signalée verticalement. J'ai toujours pensé que c'était uniquement pour les taxis."

M. Stéphane Boillat, maire : "C'est bien possible."

M. John Buchs, Rad. : "Alors peut-on demander une signalisation verticale ?"

M. Stéphane Boillat, maire "Effectivement, elle n'est peut-être pas signalée par un panneau, mais elle est à disposition."

M. John Buchs, Rad. : "Je remercie M. le maire pour les précisions et je demande au Conseil municipal de poursuivre les démarches."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Le 6 septembre 2007, je réitérais une question posée par notre fraction il y a de trop nombreux mois qui portait sur l'extension du Pass-Sport au funiculaire Saint-Imier-Mont-Soleil. M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme me répondait que justement le matin même il voulait poser la question au président du Conseil d'administration du funiculaire M. Yves Houriet, mais que malheureusement ce dernier venait d'être victime d'un accident. Depuis fort heureusement M. Yves Houriet s'est bien rétabli, le Conseil de ville s'est réuni à deux reprises, mais quant à moi je n'ai toujours pas reçu la moindre bribe de réponse à ma question. Que je re-re-re-pose ce soir, un peu excédé, je vous l'avoue. La fraction alliance jurassienne estime que les Imériens ont droit de profiter de leur funiculaire à un tarif préférentiel, parce qu'ils l'ont financé en grande partie eux-mêmes avec leurs impôts communaux. Qu'on me dise ce soir si cette éventualité entre en ligne de compte, oui ou non."

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Le funiculaire ne peut pas faire ce qu'il veut avec ses abonnements, voici le problème. Le conseil d'administration a dû se renseigner sur les possibilités d'intégrer un abonnement annuel

hors trafic CFF, ou abo zigzag. Théoriquement, le funiculaire doit être intégré dans le trafic régional qui ne peut pas proposer des produits qui sortent de ses abonnements CFF régionaux. En insistant, nous avons obtenu des renseignements qui nous donnent la possibilité - mais nous le savons seulement depuis le dernier conseil d'administration qui a eu lieu au mois de décembre - la possibilité existe tout de même si nous pouvons donner un aspect promotionnel à cet abonnement. Suite à cette confirmation la décision a été prise de faire une proposition à la Municipalité sur la base de l'année scolaire. Nous allons prochainement en discuter au Conseil municipal et la mise en service de cet abonnement serait pour août 2008. Il est à remarquer que cette offre pourrait être élargie au Pass-Sport pour adulte mais cela n'est pas certain."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Je remercie le conseiller municipal et j'espère que ceci puisse se faire car la petite question date déjà d'un certain temps, voire trois ou quatre ans."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Ce n'est pas trois ou quatre ans, c'était au mois de septembre 2007."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Non, à ce moment-là c'était déjà un rappel vu qu'il n'y avait pas de réponse."

#### 11. Réponses aux petites questions

Aucune réponse aux petites questions n'est apportée.

#### 12. Divers et imprévu

Il n'y a pas de divers et imprévu.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 25

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE  
Le président :                      Le vice-chancelier :